

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1899)

Heft: 62

Artikel: Récréations du dimanche

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

animaux. Chaque semaine, au moins pendant tout le cours de l'été, le sol de l'étable sera soigneusement lavé avec de l'eau contenant en dissolution du sulfate de fer. Avec ces soins de propreté, on évitera cette odeur de gaz ammoniacal qui trop souvent vous suffoque en pénétrant dans une étable mal tenue.

Le logement des animaux doit comporter des ouvertures nombreuses et larges ; il est nécessaire qu'elles soient obstruées par une toile grossière ou mieux par une toile métallique à mailles fines capable d'empêcher l'entrée des mouches et de permettre aussi une aération suffisante.

L'enlèvement, chaque semaine, des toiles d'araignées, est très recommandé, mais il faut considérer que, pendant la saison des chaleurs, elles remplissent un précieux office en débarrassant partiellement l'étable des mouches qui torturent les animaux ; pour ces motifs, on peut les maintenir pendant les mois de juillet, août et septembre, si toutefois on présume leur utilité.

Lorsque tous les animaux sont hors de l'étable, il faut en profiter pour aérer ; on ne ferme les ouvertures qu'à leur retour, car il importe d'éviter des courants d'air pouvant entraîner des accidents graves, surtout si les animaux transpirent.

L'eau est la seule boisson que l'on donne au bétail et son choix est très important. Elle doit être toujours claire, limpide, bien aérée, sans goût, sans odeur et dissoudre facilement le savon.

La température doit varier entre 10 à 45 degrés. Les eaux trop froides occasionnent souvent des coliques nommées *tranchées* et imposent, en outre, à l'économie animale, pour être portée à la température du corps, une dépense d'énergie inutile.

Ces eaux doivent toujours être recueillies au paravant dans les auges ou des seaux et servies après leur exposition à l'air. C'est ainsi qu'il convient d'opérer à l'égard de l'eau de source ou de l'eau de puits.

Cette dernière surtout doit être en outre fortement agitée avec la main. Dans certaines régions, les cultivateurs obtiennent un bon résultat en ajoutant une faible quantité de farine ou de son qui, suivant l'expression, *coupent l'eau* et mélagent ensuite le tout à l'aide d'un bâton ou à la main.

Les eaux, momentanément troubles à la suite des pluies abondantes ou rapides, peuvent être données au bétail sans crainte d'exposer les animaux à des accidents.

L'abreuvement des animaux au retour du travail, ne doit se faire qu'après un moment de repos surtout en été alors qu'ils transpirent beaucoup.

Une pratique très rarement suivie dans nos campagnes, même pour les chevaux auxquels elle est ordinairement appliquée est, sans contredit, le pansage.

C'est là, cependant, un soin de propreté indispensable pour permettre l'accomplissement normal et régulier des fonctions de la peau ; un bon coup d'étrille vaut, dit-on, un picotin d'avoine.

Ce qui est vrai pour le cheval l'est aussi pour les autres animaux. Le bœuf à l'engrais profite plus rapidement, la vache laitière donne un produit plus abondant et plus savoureux.

Il serait à désirer que le pansage devienne à la ferme une pratique courante ; nos animaux

ne s'en trouveraient que mieux à tous les points de vue.

Pour terminer cette causerie, revenons aux mouches dont il a été question au début. La plupart de ces insectes sont absolument nuisibles et causent parfois aux hommes et aux animaux des inflammations et des démangeaisons insupportables. Quelques-uns déposent leurs œufs sur les parties les plus tendres de la peau, dans les plaies, dans les oreilles.

Pour préserver les animaux de ces ennemis, on conseille de mouiller tout le corps et l'intérieur des oreilles à l'aide d'une éponge imprégnée d'une infusion de feuilles de noyer, de quassia-amara, de tabac, d'eau légèrement additionnée de pétrole, de lysol ou d'acide phénique. Ce dernier doit être spécialement réservé pour les plaies où les mouches se portent toujours de préférence. On peut employer aussi une infusion de 60 grammes d'assa-fetida dans un plein verre de vinaigre et additionnée ensuite de deux verres d'eau.

On s'est également trouvé très bien de l'application d'un mélange par moitié d'huile de cade et d'huile de colza. Ce mélange est passé légèrement et rapidement, à l'aide d'une plume d'oie sur les parties que les insectes attaquent de préférence et étendu ensuite à la main.

Jean d'ARAULES.

Le Clou de l'exposition universelle de 1900

L'art de la verrerie va être mis en évidence de la façon la plus attrayante, à l'Exposition Universelle de 1900. Sur un emplacement spécial, près de la tour Eiffel, s'élèvera un monument qui, déjà, a nom *Palais lumineux*. Cette future merveille est due à l'ingénieuse imagination de MM. Ponsin et Latapy. Voici d'après la *Vie scientifique* comment les créateurs de ce *clou* comptent réaliser leur merveilleux projet.

Le palais projeté s'élèvera au milieu d'un splendide jardin aux vastes pelouses qu'ombrageront de grands arbres feuillus. Il dressera dans l'espace sa silhouette bizarrement découpée et tourmentée. La façade principale aura l'aspect d'une immense portique dont les toitures surmontées de campaniles et d'une statue ailée personnifiant la Lumière, seront soutenues par de hautes colonnades. A droite et à gauche, deux grottes surplomberont d'immenses vasques en verre.

Les parois de ce palais, unique en son genre, murs et cloisons, colonnes, coupoles, escaliers, etc., tout, jusqu'au génie surmontant l'édifice, sera fait en verre coulé. Le verre, dans l'ordonnance originale du monument, montrera comment il peut se prêter aux conditions les plus variées de la construction. Les promoteurs du projet paraissent bien déterminés à ne pas borner leur science de la verrerie à cet exemple unique. Ils comptent généraliser et vulgariser la conception de la maison de verre.

Les matériaux que l'on doit employer ne sont pas, comme on pourrait à *priori*, le penser, des glaces qui se prêteraient mal, en somme, aux besoins de l'architecture. Ces matériaux sont des briques creuses en verre, moulées comme de vulgaires bouteilles. Très légères, ces bri-

ques se relient les unes aux autres au moyen d'un léger et invisible coulis de mortier en ciment. On peut ainsi en faire tout ce que l'on veut : des cloisons, des murs et aussi des voûtes au besoin. Voûtes tout aussi résistantes que celles construites avec des pierres ou des briques ordinaires.

Il est également aisé avec le verre, d'obtenir tous les effets décoratifs voulus. On leur donne la coloration en les composant de deux pièces séparées que l'on soude ensuite l'une contre l'autre ; la face décorée est, dans la pratique colorée à part et reçoit, à une température suffisante pour qu'elle vienne se coller contre elle, la partie incolore. Aujourd'hui, du reste, on fabrique couramment les briques de verre que MM. Ponsin et Latapy se proposent d'employer pour l'édification de leur palais.

Pendant de nombreuses années, on s'est cependant borné à d'infuctueux essais. On avait bien des produits de forme régulière mais qui, sous le moindre choc, se brisaient. Il fallait faire subir à ces matériaux un nouveau genre un recuit aussitôt après le moulage, afin de leur donner une plus grande résistance à l'écrasement. Or, le recuit constituait une opération incertaine et fâcheuse. Mal recuites, les briques en verre se fondaient, s'effritaient ; elles s'en allaient par écailles.

Si les conceptions de nos verriers se réalisent, ainsi que le fait très justement observer Max de Nansouty à la *Vie scientifique*, après l'examen pratique et approfondi qui en sera fait au cours de l'Exposition universelle prochaine, le verre ne tardera pas à devenir un précieux coopérateur de l'hygiène sous une forme qu'on ne pouvait guère entrevoir il y quelques années à peine. Il aura vite fait de se substituer complètement aux matériaux de construction encore en usage.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 60 du *Pays du Dimanche* :

232. CHARADE.

Bis-mark (Bismark).

233. LOGOGRIPHE.

If, feu, fer, lie, eire (Lucifer).

234. MÉTAGRAMME.

Comme, pomme, Somme, gomme, homme.

235. LETTRES INCONNUES.

C. I.

SAGE. RADOTE. RIVÉE. RÊVES.

Sciaige. Crotide. Civière. Service.

ARABE. MAIN. TARTE. LAPINS.

Carâibe. Aminci. Citrate. Cisalpin.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. In mulet tot gris ai Movelie ; Marguerite et Priemère jouant au nain jaune à Porrentruy ; Aiman le printemps, Place des Bennelats à Porrentruy ; En fumant des cigarettes à Montfaucon ; Le Pothin, La Touton, Le Sabot à Buix ; Perce-

neige à Boncourt ; Troupe des jeunes à Boncourt ; Fauvette la blonde et brune hirondelle à Boncourt ; In bo de têche ai Boncoë ; 4 lovrous de lundi a soi ai Boncoë ; Dou que ne yelampe boire iun pu que l'âtre ai Boncoë ; Un mariage du 1^{er} dimanche de mai à Boncourt.

240. ANAGRAMME.

Avec les lettres du nom d'un général français qui fit la guerre à son pays, trouver le nom d'un arbre à l'ombre duquel on aime à se reposer.

241. MOT CARRÉ.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les désignations suivent :

- X X X X X 1. — Substance chimique.
- X X X X X 2. — Poète latin.
- X X X X X 3. — Aime à rire.
- X X X X X 4. — Précipice évangélique.
- X X X X X 5. — Vin d'Espagne.

242. CHARADE.

Fuyez les chances du *premier*.
Evitez l'excès du *dernier*.
Et n'éprouvez jamais l'*entier*.

243. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les désignations :

- X 1. — Tête de Lyon.
- X X X 2. — Manie.
- X X X X X 3. — Bûche consumée.
- X X X X X X X 4. — Fleur des champs.
- X X X X X 5. — Code religieux.
- X X X 6. — N'est pas affirmatif.
- X 7. — Fin de Napoléon.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir. 21 mars 1899.

Erratum. — Une erreur s'est glissée dans le dernier N° du *Pays du Dimanche*. Sous la rubrique « *Récréations du Dimanche* » n° 237 Acrostiche, l'ordre des définitions n° 4 et 5 doit être intervertu.

LETRE PATOISE

Enne hichtoire di bon véye temps.
Ai y aivait enne fois in pouère véye hanne chi véye, chi véye, qu'an craya que la bon Duë l'avait rébiai. Son visaidge était chi sa qu'in bo' ; ai l'était en l'aigouenié ai y aivait à moins dous djioués. Le tiurié que venié le vourére aipré qu'ai y eu bayié tot ses droits, demandé en sa baichatte c'ment vait le père ? C'â b'intôt lai fin, chire, qu'elle dié : ai n'veut pe pessai lai neu. — Dé aye ! dié, le dgindre, pou cte fois, c'a fini : ai ne veut piepe allai en lai neu, c'adje dâ hié qu'ai gargonéye dinche. Ai farait pare nos précautions pou l'enterri sainmedi, vu lai besaingne que prèse.

Voili note hanne que pait pou s'en allai in-

vitai ses poirents en l'enterrement pou sainmedi es heutes di matin. Tain ai feu l'avi, lai fanne allé tieudre des pommes, pou faire des begnats pou les invitais. Elle était chu le pommer, tain le mérre de lai commune pessé : « Cment vait le père dié-t-é ? — Ai l'a quasiment pessai ; en l'enterre sainmedi es heutes, Tain elle eut fini de tieudre ses pommes, elle ralé vouère son père, qu'elle craya troval mouë, main, c'ment ai raincoyai oncoué, elle s'en allé faire sai moirandine. Par voi les ché, son hanne rentré, et dâ chui lai pouëtche ai demandé : « A-ce fini ? — Poncoué : ai gargonéye aidé » Ai moirandenne, ai pe, ai l'aleinne se couthié. Le lendemain tot à matin, c'â l'hanne que s'revoyé le premiè ; son bâ père vétie oncoué. Ai s'coué sai fanne : « Dis voutière Mairiè ! ai n'en veut pe fini ! que fait' faire ? — Oh ! ai n'veu pe pessai lai djiouennai pourchur, ai pe, le mérre ne s'veu pe opposai qu'en l'enterreuche demain, vu que lai bésengne presse. An on bin dinche fait pou le père Mathieu, qu'à mouë droit tain en mouéchenait. » Ai déjûnenne, ai peu ai l'aleinne traivayé en lai fin ; à médi, ai r'venienne — le véye n'était poncoué mouë, sai goergerge entreuvié léchai aidé pessai son siouèche. Ai nonnenne, ai peu ai r'paichenne. Es ché, ai réchepirai oncoué ! Le dgindre était es cent cös : « Eh ! mon Duë ! que v'l'an nos faire ? » Ai s'en vaint troval le mérre ; ai io proméché de siouère les oeuyes, ai pe de bayié tot de mainme son consentement pou l'enterri le lendemain. Lesoi, ai s'couthenne c'ment lai vouaille. Tain ai se révoyenne, le pouère véye n'ép'poncoué mouë, c'était poëtchain le djioué de l'enterrement ! ! ! ! Ai se demandaint çò qu'ai v'lin faire ! Nos ne serin pu contremaintai tu les dgens qu'aiemengant dje de veni. En effet les fannes des pu pré poirents airivenent lai tête tieuvié d'in grand voile, les hanne ai-vo ios vestes de drai. L'hanne et lai fanne puérint ; ai ne saivin c'ment echpliquai lai tchose. « Nos n'airins pe crayu qu'ai v'lai durié chi long-temps, tot le monde airait fait c'ment nos ! » Les invitai s'en v'lin rallai tot capous, main le dgindre ios dié : « Nos v'l'an tot de mainme cassai enne crôte ; mai fanne é fait des begnats, nos en v'l'an prolitai. » Les fannes alevinent tchaimpait in cò d'oeuye dain lai tchaimbre di véye. Ai se diun ienne l'âtre : « an dirait avoi enne pompe que n'é pu d'ave » Ai s'entaleinne pou maindié les begnats, « Ah ! c'â le père que s'r'ait content s'ai nos voyai : ai les aïnnait bin d'son vétiau, main son toué a pessai mitenain, ai n'en v'pu j'mais maindié. » Lai hanne rempiachait aidé ios voires de citre ! ai l'etin bimtôt achi djiouyeux qu'en enne nace, tain enne véye fanne qu'était d'moirai voi le moribond, crié pui lai senétre : « ai la pessai ! ai la pessai ! » Ai se coigènne tus ; les fannes se ieuvenent pou allai vouère. Ci cò, ai l'étai bin mouë ; ai aivait piaquai de gargonéye. Le pouère véye avait m'a tchoisi son houere ! Euche-t' oncoué attendu enne boussaie. Lai baichatte ai pe l'dgindre ne puérin pu, ai l'etin tranquilles mitenain. Ai diu : « nos saivin bin que colo ne poéyait pe durié, s'ai s'étais pié décidai ste neu pessai, colo n'airait pe fait tot ci déraingement pour ran. C'â tot de mainme, en l'enterri iundi. » Les invitai, tu aivetchis di djioué de l'enterrement s'en revéenant en djasaint de laifaire, content tot de mainme d'avoï pouy cassai enne crôte, ai pe boire de bon citre.

Tain ai feune l'avi, l'hanne et lai fanne se ravouéennent. Lai fanne dié : « Ai farait tot pairié r'faire douë très begnats ; — Eh ô ! dié l'hanne, main ai ne farait pe que colo airriveauche tot les djioués ! »

Lai véye fanne de Tchervenez.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Chermolle-Asuel. — Assemblée paroissiale le 12 à 3 h. pour s'occuper des réparations à faire au presbytère et arrêter le budget.

Courtémache. — Assemblée paroissiale le 12 à 2 1/2 pour passer les comptes et voter le budget.

Courtedoux. — Le 12 à 12 1/2 pour nommer une institutrice et statuer sur un achat de terrain.

Montenol. — Le 12 à 2 h. pour passer les comptes.

Vieques. — Le 12 à 2 h. pour s'occuper des établissements de la 3^e anné scolaire et de l'école complémentaire, passer les comptes de 1898.

— Assemblée bourgeoise de suite après pour adjuger la garde des troupeaux, construire des chemins etc.

Bressaucourt. — Le 19 à midi pour voter un règlement d'impositions, réviser le règlement de jouissances des cantons, statuer sur une liste de dégrèvement etc.

Cote de l'argent

du 8 Mars 1899

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 107. — le kilo.

Variétés

Il paraît que les chevaux ont aussi mal aux dents. Un dentiste américain, qui manque de clients, a eu l'ingénieuse idée de visiter les haras et de démontrer aux propriétaires combien leurs chevaux seraient plus dociles si leurs dents cariées étaient extraites ou plombées. L'idée a pris, et les affaires du dentiste entreprenant vont bien maintenant. Seulement, il s'est déjà trouvé des imitateurs.

Les voleurs chinois sont une race au moins originale. Avant de pénétrer dans un appartement, ils brûlent devant le trou de la serrure un ingrédient dont la fumée produit des effets narcotiques à toute personne dans l'appartement où ils veulent opérer. Les victimes entendent tout, mais ne peuvent rien faire. Le seul antidote contre ce charme est l'eau froide. C'est pourquoi les Chinois riches en ont toujours au chevet de leur lit.

L'éditeur : Société topographique, Porrentruy.